120

COMITÉ DES TRANSPORTS RAPPORT 21 LE 8 MARS 2017

Report to Rapport au:

Transportation Committee Comité des transports 1 March 2017 / 1 mars 2017

and Council et au Conseil 8 March 2017 / 8 mars 2017

Submitted on February 22, 2017 Soumis le 22 février 2017

Submitted by
Soumis par:
Councillor / Conseiller Stephen Blais

Contact Person
Personne ressource:

Councillor / Conseiller Stephen Blais, Cumberland Ward / Quartier Cumberland 613-580-2489, <u>Stephen.Blais@ottawa.ca</u>

Quartier: CUMBERLAND (19) File Number: ACS2017-CCS-TRC-0002

OBJET: Arrêts toutes directions à l'intersection des rues Strasbourg et

Chinian et arrêts toutes directions à l'intersection de la promenade

Gerry-Lalonde et de la rue Chinian

SUBJECT: All Way Stop Control at the intersection of Strasbourg Street and

Chinian Street and All Way Stop Control at the intersection of Gerry

Lalonde Drive and Chinian Street

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des transports recommande au Conseil :

1. D'approuver l'installation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Strasbourg et Chinian; et

121

2. D'approuver l'installation d'arrêts toutes directions à l'intersection de la promenade Gerry-Lalonde et de la rue Chinian.

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Transportation Committee recommend that Council:

- 1. Approve the installation of an all-way stop control at the intersection of Strasbourg Street and Chinian Street; and,
- 2. Approve the installation of an all-way stop control at the intersection of Gerry Lalonde Drive and Chinian Street.

CONTEXTE

Les résidents ont indiqué que l'approche qu'ils préféraient pour améliorer la sécurité routière dans le secteur Chaperal était l'installation de panneaux d'arrêt toutes directions. Ils ont demandé que de tels panneaux soient installés à l'intersection de la rue Strasbourg et de la rue Chinian ainsi qu'à l'intersection de la promenade Gerry-Lalonde et de la rue Chinian.

DISCUSSION

Une séance d'information publique sur le carrefour giratoire proposé au coin du boulevard Brian Coburn et de la rue Strasbourg a eu lieu en octobre 2016, et la majorité des participants ont exprimé leur désaccord avec l'idée et leur désir que soient installés des panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection de la rue Strasbourg et de la rue Chinian.

Après avoir écouté les plaintes et les signalements de problèmes des résidents voisins, le conseiller Blais a demandé aux Services de la circulation d'installer des panneaux d'arrêt toutes directions aux deux extrémités de la rue Chinian.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

122

COMITÉ DES TRANSPORTS RAPPORT 21 LE 8 MARS 2017

Aucune répercussion sur les zones rurales n'est associée à la mise en œuvre des recommandations du présent rapport.

COLLABORATION

Service des transports

Le secteur de service des Services de la circulation (Services de la circulation) examine toutes les demandes d'installation de panneaux d'arrêt toutes directions de la même façon. Ces panneaux sont installés seulement lorsque l'examen par le personnel confirme que cette mesure est justifiée selon certains critères précis. Les critères de la Ville sont fondés sur les pratiques exemplaires des anciennes municipalités et respectent l'*Ontario Traffic Manual*.

Les critères justificatifs concernent :

- le débit de véhicules et de piétons, selon les exigences propres aux différentes catégories de routes dans les secteurs urbains et ruraux;
- les données des trois dernières années sur les collisions;
- la visibilité réduite à l'intersection.

Des arrêts toutes directions sont installés lorsque le critère de débit est respecté, lorsqu'au moins trois collisions considérées comme évitables par des panneaux ont eu lieu à cette intersection au cours des trois dernières années ou lorsque la visibilité y est réduite.

Selon l'examen du personnel des endroits susmentionnés pour l'installation d'arrêts toutes directions, les critères justifiant l'installation ne sont pas respectés au coin de la rue Strasbourg et de la rue Chinian Street, ni à l'intersection de la promenade Gerry-Lalonde et de la rue Chinian, en raison du faible débit de circulation. De plus, il n'y a eu aucune collision aux deux endroits dans les trois dernières années (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015), et un examen sur le terrain a confirmé que la visibilité est suffisante.

COMITÉ DES TRANSPORTS RAPPORT 21 LE 8 MARS 2017

Selon l'expérience du personnel, l'installation injustifiée de panneaux d'arrêt toutes directions peut entraîner :

- une augmentation de la vitesse sur la rue, puisque certains conducteurs essaient de compenser le temps « perdu » à l'arrêt;
- peu de respect des panneaux d'arrêt de la part des conducteurs, puisque la grande majorité d'entre eux rencontrent rarement une voiture ou un piéton à l'intersection;
- un faux sentiment de sécurité chez les piétons qui veulent traverser la rue, puisqu'ils supposent que les voitures qui s'en viennent vont s'arrêter au panneau d'arrêt.

Le Conseil ayant approuvé les recommandations présentées dans le présent rapport, la Direction générale des transports mettra en place des arrêts toutes directions à l'intersection de la rue Strasbourg et de la rue Chinian et à l'intersection de la promenade Gerry-Lalonde et de la rue Chinian en installant la signalisation et les marques sur la chaussée requises. Les coûts d'installation s'élèvent à environ 1 200 \$ par intersection et respectent le budget de fonctionnement des Services de la circulation.

COMMENTAIRES DU CONSEILLER DU QUARTIER

Le conseiller Blais appuie l'installation de nouveaux panneaux d'arrêt toutes directions à l'intersection des rues Strasbourg et Chinian et à l'intersection de la promenade Gerry-Lalonde et de la rue Chinian.

La promenade Gerry-Lalonde et la rue Strasbourg permettent d'accéder au secteur à partir d'artères importantes, ce qui signifie que les excès de vitesse sont souvent un problème. L'installation d'arrêts toutes directions au coin de la rue Chinian sur ces deux voies facilitera l'accès des piétons au transport en commun et aux parcs et contribuera à réduire les excès de vitesse.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Le présent rapport n'a pas été soumis aux comités consultatifs.

COMITÉ DES TRANSPORTS RAPPORT 21 LE 8 MARS 2017

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune répercussion juridique n'est associée à l'approbation du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion pour la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Aucune répercussion financière n'est associée aux recommandations du présent rapport. Le budget de fonctionnement de 2017 qui a été approuvé pour les Services de la circulation contient les fonds nécessaires.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Aucune répercussion sur l'accessibilité n'est associée aux recommandations du présent rapport.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Les recommandations du présent rapport cadrent avec la priorité stratégique Transport et mobilité pour 2015-2018, en particulier avec l'objectif stratégique TM4 – Améliorer la sécurité de tous les usagers de la route.

SUIVI

La Direction générale des transports prendra les mesures nécessaires en fonction des recommandations faites par le Comité et le Conseil.